

Conditions générales applicables aux livraisons à des clients professionnels en dehors de l'organisation de distribution AMAG

Champ d'application

Toutes les livraisons de pièces de rechange et d'autres articles (ci-après désignés les «articles») effectuées par AMAG Import SA (ci-après désignée «AMAG»), centre logistique des pièces à Buchs (ZH), et par les magasins régionaux affiliés sont régies exclusivement par les présentes «conditions générales». Toute condition s'écartant des présentes conditions générales ne s'applique que si elle a été acceptée par écrit par AMAG.

Prix

AMAG facture les prix en francs suisses et conformément aux tarifs en vigueur au jour de la conclusion du contrat. Les prix finaux publiés par AMAG sont des prix de vente conseillés (PVC).

Livraison

Les articles commandés par le client professionnel sont livrés par AMAG dans la mesure des possibilités de l'usine. Le client professionnel s'engage à accepter aussi les livraisons partielles. Les articles commandés sont en principe livrés dans un délai d'un jour ouvrable. Le client professionnel ne peut prétendre à aucun dédommagement ni dommage consécutif en cas de non-livraison ou de retard de livraison. Si le délai de livraison est dépassé de plus de six semaines, le client professionnel peut fixer un délai raisonnable au-delà duquel il peut se départir du contrat d'achat si la livraison n'a toujours pas été effectuée. Toute autre prétention du client professionnel est exclue en l'absence de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part d'AMAG.

Toute modification de conception ou de forme ainsi que du contenu de la livraison pendant le délai de livraison demeure réservée. Toutes les indications données sur la performance, le poids et les autres caractéristiques des articles sont à considérer comme approximatives. La remise conforme de l'article sera consignée par AMAG au moyen d'un événement de livraison saisi électroniquement. Par dérogation, AMAG est à tout moment en droit de faire confirmer la remise conforme des produits contractuels par le client professionnel au moyen de la signature d'un représentant de ce dernier possédant le droit de signature. Tout dommage résultant du pouvoir de représentation est à la charge du client professionnel.

Paiement

Les livraisons sont facturées périodiquement. Le paiement doit être effectué dans un délai de 30 jours nets à compter de la date de facture, et la procédure de recouvrement direct doit être privilégiée.

AMAG se réserve le droit de ne livrer la marchandise que contre paiement en espèces. Les espèces sont acceptées en paiement de livraisons à concurrence de max. CHF 50 000.– par mois civil.

Réserve de propriété

Toutes les pièces restent la propriété d'AMAG jusqu'au paiement du montant total de la facture. Le client professionnel est uniquement autorisé à revendre les pièces à des clients finaux ou à les utiliser dans le cadre de la marche usuelle des affaires. Le commerce des articles livrés par AMAG est interdit. Dans ce cas, le client professionnel cède à AMAG les créances envers des tiers découlant de la revente et est autorisé à recouvrer ces créances pour le compte d'AMAG. Toutefois, au cas où l'acheteur professionnel ne remplit pas ses obligations de paiement envers AMAG, cette dernière peut informer le tiers, qui doit lui être cité sur demande, de la cession de créance et exiger le paiement. Toute mise en gage ou cession de propriété à titre de sûreté des articles soumis à la réserve de propriété est défendue. Lors d'interventions de tiers sur ces articles, AMAG doit en être informée sans délai.

Droit de retour et dispositions applicables aux retours

1. Dispositions générales

- Les réclamations portant sur la livraison incomplète ou erronée des produits contractuels et/ou dommages éventuels doivent être revendiquées par écrit dès réception de l'envoi, en présentant immédiatement à AMAG les documents nécessaires à la preuve de l'insuffisance, de l'inexactitude et/ou du dommage, mais au plus tard dans les 3 jours calendaires suivant la réception de la marchandise. Lorsque les réclamations sont justifiées et dans les délais, l'obligation d'AMAG se limite, au choix d'AMAG, à la livraison ultérieure des

pièces manquantes ou au remplacement des pièces défectueuses ou livrées par erreur. Les retours doivent être effectués via le système «WEB-retours», et chaque renvoi doit être accompagné d'un formulaire de retour WEB dûment rempli.

- Les retours ne sont acceptés que dans leur emballage d'origine et à l'état neuf. (Les pièces portant des traces de montage ne sont pas reprises).
- Les renvois de pièces usées en échange standard doivent également être réalisés par le biais du système «WEB-retours». Les pièces usées doivent être retournées propres et les organes vidangés de toute huile.
- Pour les pièces originales Porsche, ce sont les conditions prévues par les dispositions spéciales du règlement des retours Porsche qui s'appliquent. Ces conditions sont conformes aux dispositions de l'importateur Porsche Suisse SA (cf. conditions générales de Porsche sur www.infogarage.amag.ch).
- Les pièces pyrotechniques (p. ex. airbags, prétensionneurs de ceintures) et les accessoires électroniques tels que les CD, DVD, cartes SD, etc. sont livrés sous scellés ou soudés. Une reprise n'est possible que si l'emballage n'a pas été ouvert.
- Aucun retour n'est accepté pour les articles suivants:
 - Articles dont le prix est inférieur à CHF 20.– (PVC hors TVA)
 - Pièces et accessoires peints par le client après l'achat
 - Unités de contrôle et relais
 - Pièces automobiles distinctives
 - Séries spéciales (p. ex. clés, cylindres de serrure, faisceaux de câbles)
 - Outils spéciaux, équipements d'atelier, acquisitions spéciales, produits issus de déstockages ou de soldes
 - Pneumatiques avec DOT < 3 ans

2. Dispositions relatives aux remboursements en cas de retour

- Retours dans les 20 jours calendaires:
Les retours sont repris au prix facturé diminué de 5% (frais de traitement).
Exception: pour les articles provenant de commandes à l'usine, la déduction est de 35%, mais de CHF 500.– au plus.
- Retours dans un délai de 21 à 60 jours calendaires:
Les articles sont repris au prix facturé diminué de 35%.
Exception: pour les articles provenant de commandes à l'usine, la déduction est de 55%.
- Retours après 60 jours:
Les retours ne sont plus acceptés.
- Délai de reprise des pièces usées d'échange standard:
Le délai de reprise est fixé à 25 jours pour les organes d'échange standard (p. ex. les moteurs et les boîtes de vitesses) et à 90 jours pour les petites pièces d'échange. Si les délais ne sont pas respectés, le prix d'échange standard est crédité et les pièces sont facturées au prix de la pièce neuve (prix de stock préalable). Cette opération ne peut plus être annulée. Les pièces usées doivent être retournées nettoyées, et les organes sans huile.
- Paiements en espèces, retours dans les 20 jours calendaires:
Les retours sont repris au prix facturé diminué de 35% (frais de traitement, mais d'un montant maximal de CHF 500.–). Ils sont remboursés uniquement sous forme de paiement intérieur sur un compte bancaire ou postal appartenant au client professionnel. Le versement en espèces de l'avoir est exclu.

Garantie

Pour les pièces d'origine Volkswagen, Audi, SEAT, ŠKODA, VW Véhicules Utilitaires, ainsi que dans le cadre du programme accessoires d'AMAG, une garantie de 2 ans est généralement fournie. Pour faire valoir un droit de garantie au titre dudit programme, il y a lieu de prouver que le produit a été acheté auprès d'AMAG. Les demandes en garantie doivent être déposées uniquement auprès d'AMAG Group Aftersales à Buchs (ZH).

La garantie débute le jour de la remise du produit, la date de facturation faisant foi en cas de doute. Tout droit à garantie est exclu en cas d'erreur d'utilisation, de montage ou de raccordement, d'usure naturelle, de dommage résultant d'une sollicitation excessive, de manipulation non conforme et de modification non autorisée du produit par le garage et/ou des tiers.

Pour les pièces d'origine ou les accessoires, la garantie s'applique uniquement au remplacement du matériel et aucune transformation ni minoration n'est acceptée. Les pièces remplacées sont la propriété d'AMAG et doivent être retournées dans un délai de 5 jours après réception (ou date de facture) des pièces de rechange livrées. La responsabilité d'AMAG pour des dommages consécutifs à un défaut est exclue dans les limites prévues par la loi.



Les travaux sous garantie rémunérés sur la base du temps de travail requis doivent être exclusivement effectués par un prestataire de services de la marque concernée.

Les dispositions applicables, comprenant les règles de procédure valables pour les pièces d'origine, peuvent être consultées à l'adresse suivante: www.infogarage.amag.ch («Règlement de garantie Pièces d'Origine») et doivent impérativement être respectées.

Contact

Commandes PCC: +41 0844 80 26 24 (tarif local du réseau fixe)
Support PCC: +41 044 846 15 17

For et droit applicable

Le droit matériel suisse est applicable à ce contrat, à l'exclusion des règles de conflit des lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le for compétent pour tous les litiges découlant de ce contrat est le siège d'AMAG à Cham, dans le canton de Zoug. AMAG se réserve le droit d'engager des poursuites au siège du défendeur. Sont exclus de la clause d'élection de for les cas où la Convention relative à la procédure civile exige impérativement un for juridique autre.